Ville de BRUXELLES Monsieur D. de SAEGER Département Urbanisme Commission de Concertation Boulevard Anspach, 6

B-1000 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 3E/11 (corr. M. A. Duchatel) N/Réf : AVL/KD/BXL-2.1904/s.494

Annexe: 1 dossier

Monsieur,

<u>Objet</u>: <u>BRUXELLES. Boulevard Emile Bockstael, 211 – angle rue Léopold I, 127.</u>
<u>Transformations intérieures et extérieures au rez-de-chaussée d'une agence bancaire.</u>

En réponse à votre lettre du 19 janvier 2011, en référence, reçue le 24 janvier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 2 février 2011, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé les <u>remarques</u> et les <u>recommandations</u> suivantes.

La demande, introduite par la Fortis Banque, concerne un immeuble à appartements qui date d'avant 1932 et qui se situe dans la zone de protection de l'ancienne maison communale de Laeken (246, boulevard E. Bockstael). Particulièrement remarquable à l'angle du boulevard Emile Bockstael et de la rue Léopold I, l'édifice, construit en briques et pierre de taille sur quatre niveaux, est de très belle facture.

Il est également compris en zichée au PRAS.

La demande vise à réorganiser les locaux du rez-de-chaussée qui sont occupés par une banque depuis plusieurs années. En 2004, un permis d'urbanisme a en effet été délivré pour transformer notamment le rez-de-chaussée en agence bancaire. La CRMS, qui n'avait pas été interrogée sur ces travaux, avait simplement émis des remarques sur le placement de 4 enseignes commerciales (avis du 28/06/06).

La nouvelle organisation spatiale des bureaux s'accompagnerait de la suppression des entrées actuelles (boulevard Emile Bockstael et rue Lépold I) et de l'aménagement d'une nouvelle entrée pour la clientèle dans la travée d'angle de l'immeuble. Les deux portes existantes seraient remplacées par des fenêtres identiques aux autres baies du rez-du-chaussée, sur un nouveau soubassement construit en pierre bleue dans la prolongation du soubassement existant.

Les châssis métalliques, qui sont récents, seraient remplacés par des nouveaux châssis en alu à double vitrage (la couleur n'est pas précisée).

La CRMS souscrit au principe de modifier les entrées de l'agence et de prévoir la nouvelle entrée dans la travée d'angle de l'immeuble. Cette intervention, qui vise à renforcer la visibilité commerciale de l'agence, serait en effet mieux adaptée et plus cohérente dans la composition générale des façades.

La Commission constate cependant que la nouvelle organisation spatiale proposée présente d'importants inconvénients. Outre le fait que l'entrée principale du public butterait dorénavant sur une paroi oblique très proche, l'interface de la banque avec le boulevard se réduirait à des baies aveugles servant de support à un affichage commercial. Une telle situation serait particulièrement dommageable à cet angle stratégique de la place Bockstael.

La CRMS demande donc de revoir l'aménagement intérieur du rez-de-chaussée de façon à maintenir la transparence de toutes les baies en façade pour maintenir une interface de qualité entre l'immeuble et le quartier dans le contexte patrimonial environnant.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO Secrétaire A. de SAN Présidente f.f.

C.c.: A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke); A.A.T.L. – D.U. (M. Fr. Timmermans).